



La ville de LA GRANDE MOTTE,  
met en place un programme pour favoriser

# LA RÉNOVATION DES MEUBLÉS

Vous êtes propriétaire d'un appartement à La Grande Motte,  
en qualité de résident secondaire, seriez-vous intéressé par des  
SOLUTIONS POUR RÉNOVER VOTRE APPARTEMENT ?



Ce programme expérimental est  
limité dans un premier temps aux  
propriétaires des résidences suivantes :

FLEURIE 1  
GREEN VILLAGE  
L'EDEN  
LE BIRDY  
LE CHÉOPS  
LE PROVENCE  
LE VIKING  
LES INCAS  
LES JARDINS DU COUCHANT  
PORT GREGAU

CE PROGRAMME EST OUVERT  
**DE MARS 2023  
À MARS 2024**  
IL EST PORTÉ PAR  
L'OFFICE DE TOURISME DE  
LA GRANDE MOTTE

CONTACTEZ-NOUS  
DÈS À PRÉSENT  
04 34 17 42 24  
[renovmeubles@lagrandemotte.com](mailto:renovmeubles@lagrandemotte.com)

# RÉNOVATION

## DES MEUBLÉS DE TOURISME



### Q : Pourquoi la ville de la Grande Motte initie-t-elle ce programme ?

R : Il s'agit d'une expérimentation destinée à évaluer si une politique de rénovation peut intéresser des propriétaires et les inciter à passer « de l'idée au projet ». Le but est évidemment d'agir sur le parc des meublés pour favoriser sa montée en qualité et donc son attractivité.

### Q : Qui peut bénéficier du programme ?

R : Tous propriétaires de résidence secondaire, située dans les résidences citées au recto. Que votre bien soit mis en location touristique ou non.

### Q : Comment se matérialise l'aide apportée aux propriétaires ?

R : Anciennement ces programmes étaient caractérisés par des subventions d'aides aux travaux en rénovation, aujourd'hui le modèle est totalement différent. L'Office de Tourisme offre aux propriétaires désirant étudier un projet de rénovation la prestation d'un professionnel (architecte, thermicien, home-stager, maître d'œuvre). Le professionnel élabore avec vous le scénario de rénovation : maquettes, conseils, devis, calendrier... Cette prestation est totalement prise en charge par l'Office de Tourisme

### Q : En échange de la prestation du professionnel qu'est-il attendu comme engagement de la part du propriétaire ?

R : Aucun engagement financier. À l'issue des préconisations faites par le professionnel, le propriétaire n'est nullement engagé. Il est libre d'actionner ou non la phase de travaux. S'il passe à la phase de réalisation, il peut le faire librement par ses moyens propres ou bien s'inscrire dans une continuité de partenariat avec le professionnel. Finalement les seules contreparties attendues du propriétaire sont morales :

- Inscrire la rénovation dans un esprit « Design Identitaire LGM »
- Réfléchir à l'intégration d'un poste de travail dans l'espace de l'appartement
- Écouter les préconisations d'un thermicien visant à cibler des économies d'énergies possibles.

### Q : Quel est l'interlocuteur du propriétaire ?

R : L'Office de Tourisme suit le propriétaire tout au long du projet. Il assure le lien avec la Ville, les professionnels conseils et les partenaires publics de l'opération.

### Q : Toutes les candidatures sont-elles acceptées ?

R : Non, le comité de sélection de l'Office de Tourisme est chargé de désigner dans une premier temps 50 dossiers maximum.

Le guide architectural de l'identité LGM est un moyen de vous aider déjà à réfléchir votre projet, il est en vente 4,5€ à l'Office de Tourisme. Pour en savoir plus, contactez nous.

## LE GUIDE DE L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE



Un catalogue pour vous aider à réfléchir votre projet. Disponible à l'Office de Tourisme au prix de 4,5€

**Si vous êtes propriétaires d'un appartement dans la résidence, Le Guide de l'Identité Architecturale vous sera offert. Contactez-nous.**



## CONTACT

Office de Tourisme  
04 34 17 42 24

[renovmeubles@lagrandemotte.com](mailto:renovmeubles@lagrandemotte.com)

[renovation.lagrandemotte.com](http://renovation.lagrandemotte.com)